

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2016 à 20H

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Christian CLEMENT, M. Gérard CUROT , , Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON , M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Evelyne GAILLOT, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : Mme Annick RADIGON (procuration à Monique GARNIER), M. Maxime SAGETTE (procuration à Bernard MILLOIR), M. Yves COURTOT (procuration à René DESSEREE).

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

1. Travaux réseau eau - Avenant

L'objet de l'avenant de la maîtrise d'œuvre SPEE est d'intégrer les travaux supplémentaires (renouvellement réseau rue Pasteur, renouvellement, réseau rue Général de Gaulle (entre les croisements rue des roses et rue du Dr Gagey) et le renouvellement des branchements en PVC collé à proximité du stade de foot).

L'enveloppe de travaux est maintenant estimée à 460 000€ au lieu de 390 000€

Après cette prestation complémentaire, le marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 19.540 € HT.

Cet avenant est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La SPEE a également préparé le dossier d'appel à projets pour l'Agence de l'eau concernant la lutte contre les fuites d'eau. Si le dossier est retenu, une subvention de 50% des dépenses éligibles est envisageable.

Informations sur les travaux

Le dossier de consultation des entreprises est sur le point d'être finalisé.

Les travaux seront réalisés de nuit si cela est possible, sur la partie rue du Général Leclerc (à partir de la rue du Larrey des Vignes) jusqu'à l'avenue du Général de Gaulle (jusqu'à l'intersection de la rue du 8 mai 1945) et par aspiration, si cela est également possible. Tout cela pour limiter l'impact des travaux sur la vie de la commune (commerces, circulation....)

Concernant l'étude pré-opérationnelle de la place Pierre et Marie Curie et de la place de la libération, 16 candidatures ont été déposées, 3 seront retenues sur proposition de la commission d'appel d'offres.

M. le Maire propose une réunion de la commission d'appels d'offres le lundi 28 novembre à 19h.

2. Concours illuminations 2016

La commune décide de reconduire le concours des illuminations.

Les 2 catégories (particuliers et commerçants) sont reconduites.

Il n'est plus nécessaire de s'inscrire.

La commission des espaces verts fera le tour de la commune avant la fin de l'année pour déterminer le classement.

Les récompenses se feront sous forme de bons d'achat valables chez les commerçants locaux pour l'achat de décorations, illuminations.

Le Conseil Municipal accepte de reconduire ce concours à l'unanimité.

3. Subvention classe dépaycée école maternelle

Les élèves de grande section de l'école maternelle du Colombier partiront en classe découverte du 22 au 24 mars 2017.

Les dépenses prévisionnelles sont de 5.104€.

La commune verse habituellement 25% en subvention.

M. le Maire propose de voter une subvention de 1.276€ sur l'exercice 2016.

Par 18 voix pour et 1 abstention (M. Gaudin de Saint Rémy), le conseil Municipal décide de verser une subvention de 1276€ à l'école maternelle du colombier.

4. Personnel communal

• Nouveau régime indemnitaire :

Le RIFSEEP (Régime indemnitaire de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire annuel)

Ce nouveau régime indemnitaire va remplacer la plupart des primes et des indemnités à partir du 01/01/2017.

Mr le maire en expose les modalités.

Deux composantes dans ce nouveau régime indemnitaire :

une obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement. L'IFSE répond à une logique fonctionnelle, le poids du poste occupé

une facultative, le complément indemnitaire annuel qui est destiné à valoriser l'engagement professionnel de l'agent : la manière d'occuper le poste au regard des objectifs assignés et des résultats obtenus. Le CIA est fortement lié à l'évaluation professionnelle annuelle des agents.

Pour le calcul du RIFSEEP, il faudra tenir compte des impacts sur la masse salariale, l'objectif étant de maintenir à minima l'enveloppe budgétaire des indemnités versées actuellement.

L'augmentation de l'enveloppe sera liée à la mise en place du CIA sachant qu'il n'est versé que si les objectifs sont atteints ou proratisés aux objectifs partiellement atteints.

Une délibération formalisant ce nouveau régime, sera proposée au Conseil Municipal de décembre.

• Mise en place du régime d'astreinte

Ce régime sera utilisé particulièrement pour les épisodes neigeux, sa mise en place a pour objectif de respecter les dispositions réglementaires en la matière et aussi de faire bénéficier les agents techniques, des indemnités et compensations s'y rapportant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le principe de la mise en place du régime d'astreinte. Une délibération formalisant ce régime d'astreinte, sera proposée au Conseil Municipal de décembre.

• Création d'un contrat saisonnier

Pour absorber les pics d'activité espaces verts et les départs en congés des agents, M. le Maire propose la création d'un contrat saisonnier du 01/07 au 30/09 de chaque année.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création de ce contrat saisonnier.

5. Décision modificative

Des opérations d'ordre sont acceptées à l'unanimité pour permettre la sortie de bien vendus en cours d'année.

La ligne de trésorerie contractée l'année dernière (750.000€) a été remboursée.

6. Presbytère

C'est un sujet qui a déjà été évoqué lors de précédents conseils municipaux.

2 options étaient envisagées :

- Appliquer un loyer au prix du marché (plus de 1.000€/mois)
- Vendre le presbytère

La vente semblait la solution la mieux adaptée compte tenu du montant du loyer qu'aurait à payer l'Association Diocésaine.

Entretemps, M. le Maire a reçu une estimation des Domaines, estimation qu'il ne peut divulguer pour ne pas pénaliser une négociation éventuelle ultérieure.

Toutefois, suite aux échanges avec l'Association Diocésaine pour évoquer les options envisagées, il a été informé qu'un bail sous seing privé avait été contracté le 01/01/1992 pour une durée de 6 ans, ce document n'étant pas au dossier.

Par l'effet des « tacites reconductions », le bail actuel est à échéance 31/12/2021, pour un loyer annuel de 800€/an environ, si l'on tient compte des indices de revalorisation annuelle. C'est un montant dérisoire au regard des loyers pratiqués sur la commune de Pouilly en Auxois. De plus, ce loyer n'est plus payé depuis environ 10 ans. Compte tenu des frais d'entretien et des investissements à venir (toiture d'une annexe à refaire) à la seule charge de la commune, M. le Maire propose de reprendre contact avec l'Association Diocésaine pour discuter du rattrapage des loyers non payés, de les informer du projet de résiliation de bail au 31/12/2021 en vue de proposer dans un nouveau bail (01/2022) un prix de loyer adapté, au regard de la surface de l'immeuble occupé (225m²) et de sa situation en Centre Bourg, sachant que cet immeuble est construit sur une parcelle d'environ 2500m². L'éventualité de la vente sera aussi évoquée mais il conviendra de revenir sur la clause imposée par les délibérations du CCAS et du Conseil Municipal au moment de la vente dudit immeuble par le CCAS à la commune. Cette vente pour l'€uro, avait été effectuée il a une dizaine d'années, pour que la commune puisse prendre en charge les travaux de réfection du presbytère (environ 70 000€), charge que ne pouvait supporter le seul CCAS. Cette clause prévoit que l'aliénation de l'immeuble ne sera pas possible tant qu'un prêtre y habitera. Une première approche juridique semble indiquer que la levée de cette clause est tout à fait envisageable. Les membres du conseil municipal n'ont pas marqué d'opposition sur la démarche proposée.

7. TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)

Dans le cadre du TEPCV, des aides sont possibles, la Communauté de Communes Auxois Sud ayant répondu à l'appel à projets « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » lancé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Ce dossier a dû être traité dans l'urgence car le délai de dépôt des dossiers était extrêmement court.

M. le Maire a d'abord proposé le dossier de réhabilitation de la salle des fêtes. Mais l'aide TEPCV ne porte que sur les seuls travaux liés aux économies d'énergie, et l'autofinancement de la commune resterait trop important (500.000€).

M. le Maire a donc retiré ce dossier.

Par contre, une aide peut être obtenue pour la rénovation de l'éclairage public. M. le Maire a donc présenté un dossier avec l'aide du SICECO pour un projet d'investissement de 260.000€ portant sur :

La rénovation de 40 ballons BF 125 W et 250 W

Le remplacement de luminaires de type boule

La rénovation des 24 luminaires de l'Allée des platanes.

Tout ceci serait remplacé par du matériel moins énergivore et aurait une incidence non négligeable sur les coûts de fonctionnement de l'éclairage public.

Estimation SICECO :	260.000€
Subvention TEPCV (60%)	156.000€
Subvention SICECO	52.000€
A charge commune :	52.000€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande de subvention.

8. Projet jardins solidaires

M. le Maire informe qu'il a été approché par quelques personnes proposant de créer des jardins solidaires sur une parcelle d'environ 5.000 m² appartenant à la commune, terrain situé à proximité de l'autoroute. Des personnes en difficulté, les migrants, d'autres passionnés de jardinage mais n'ayant pas de terrain à disposition pourraient y avoir accès. Cela aurait aussi l'avantage de créer du lien social.

Les partenaires envisagés seraient la Commune de Pouilly, ADOMA, le centre social, le secours catholique, les restos du cœur....

Il faudra néanmoins créer une structure associative pour la gestion du projet à l'instar des jardins familiaux, solidaires qui existent dans d'autres communes.

9. Informations diverses

- Elections

Une permanence se tiendra à la mairie le samedi 31 décembre de 9h à 11h pour permettre les dernières inscriptions sur les listes électorales.

- Planning élections

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir réserver leurs agendas pour les 4 dimanches d'élection qui auront lieu en 2017.

23/04 et 07/05 pour l'élection présidentielle

11/06 et 18/06 pour les élections législatives.

Les bureaux de vote seront désormais ouverts de 8h à 19h.

- Mode de convocation au Conseil Municipal

A partir du prochain conseil municipal, qui aura lieu le 14/12, les convocations et les ordres du jour seront adressés par mail. Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir accuser réception de la convocation.

- Téléthon

M. le Maire lance un appel aux bénévoles pour la choucroute du Téléthon, le vendredi 9 décembre.

- sont bénévoles pour l'installation de la salle à 14h: Annick Radigon, Monique Garnier, Karine Bassard, René Desserée, Yohann Mortier

- sont bénévoles pour le service à partir de 19h : : Annick Radigon, Monique Garnier, Karine Bassard, René Desserée, Yohann Mortier, Claire Durante, Evelyne Gaillot

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.